

Tous les éléments de résistance feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'étude qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces études de stabilité sont en dehors de la mission de l'Architecte et seront réalisées à la demande du M.O.

Toutes les poutrelles métalliques sont posées sur des assés en B.A. L'entrepreneur prendra toutes les mesures actives et passives afin de ne pas nuire aux bâtiments voisins.

Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra l'Architecte, ainsi que le M.O., de toutes erreurs, confusion ou manque de précision.

La détermination des limites de propriété, de mitoyennetés et de servitudes éventuelles, etc... sont données à titre indicatifs et doivent être établies par un géomètre à la demande du M.O.

Les postes égouttage et sanitaire seront effectués conformément aux règlements communaux en vigueur.

Les éventuels arbres, arbustes, végétaux et aménagements des abords (en général) dessinés sur les plans d'urbanisme sont proposés à titre indicatif aux Maîtres de l'Ouvrage.

Les implantations, dimensions, amplitudes écologiques et essences devront respecter la législation en vigueur sur la Commune et/ou la Région.

**PLAN A COMPLETER PAR ETUDE ING. EN STAB**

NUMÉROTATION	TYPE	NUMÉROTATION	TYPE
PO 1	HEA 240	CO 1	19 X 45
PO 2	HEA 240	CO 2	19 X 20
PO 3	HEA 240	CO 3	19 X 20
PO 4	HEA 240	CO 4	19 X 20
PO 5	HEA 240	CO 5	19 X 20
PO 6	2 X HEA 240	CO 6	30 X 30
PO 7	2 X HEA 240	CO 7	30 X 30
PO 8	HEA 240	CO 8	30 X 30
PO 9	HEA 240	CO 9	19 X 45
PO 10	HEA 180	CO 10	30 X 30
PO 11	HEA 180	CO 11	19 X 20
PO 12	HEA 240	CO 12	30 X 30
PO 13	HEA 240	CO 13	19 X 20
PO 14	HEA 240	CO 14	30 X 30
PO 15	HEA 240	CO 15	30 X 30
PO 16	HEA 240	CO 16	30 X 30
PO 17	HEA 240	CO 17	19 X 20
PO 18	HEA 240	CO 18	19 X 45
PO 19	HEA 240	CO 19	19 X 45
PO 20	HEA 240	CO 20	19 X 19
PO 21	2 X HEA 240		
PO 22	2 X HEA 240		
PO 23	HEA 180		
PO 24	HEA 180		
PO 25	BA 19 X 20		
PO 26	BA 19 X 20		
PO 27	BA 19 X 20		
PO 28	BA 19 X 20		
PO 29	BA 19 X 45		
PO 30	HEA 180		
PO 31	HEA 240		
PO 32	HEA 240		
PO 33	HEA 240		
A 01	LF 19 X 8 X 40		
A 02	80 X 19 X 8		
A 03	80 X 19 X 45		
LP	UNTAU PRÉFAB		

		<b>DECOBATI SRL</b> PROVINCE DE NAMUR COMMUNE DE PROFONDEVILLE DIDIER MARISCHAL RUE SOUS LE CHATEAU 74 4500 HUY Tel: 0495231 493 E-mail : didier.marischal@gmail.com	
<b>PROJET :</b> CONSTRUCTION DE 8 SURFACES DESTINEES A DES COMMERCES, DES BUREAUX, ET/OU D'UN RESTAURANT ET DE 14 APPARTEMENTS TYPE DE PLAN : PLAN D'EXECUTION 3		<b>ADRESSE CHANTIER :</b> RUE RAYMOND NOEL & RUE EMILE MAZY 5178 BOIS-DE-VILLERS N° national :	
<b>MAITRE DE L'OUVRAGE :</b> DECABATI SRL Représenté par : Eric Renard Avenue Albert Einsteinstadt 19 7030 Saint-Symphorien		CADASTRE : PROFONDEVILLE / 6 DIV / SECTION B 467 b & 468 B DOSSIER : DECABATI SRL DATE : 12/06/2023 FORMAT : A0 NUMERO DU PLAN : 17/23	
<b>BÂTIMENT 2</b> REZ DE CHAUSSEE ETAGE		Date : 15/05/2018 Dernière modification : COMPLÈMENTS SUIVANT COURRIER DU 09/05/2018	
<b>REMARQUES IMPORTANTES :</b> Le maître de l'ouvrage s'engage à ne considérer ces plans que complétés par les études diverses (études d'architecture, plans de stabilité, études géologiques, hydrauliques, etc... en fonction de la nature du projet). Les dates de réception provenant de levés sont données à titre indicatif et sont à vérifier, au besoin à adapter en fonction des dimensions effectives des ouvrages existants. Par la signature du présent document, le maître de l'ouvrage reconnaît avoir approuvé le dossier d'autorisation de base d'exécution dans son intégralité, y compris les clauses de contrat d'architecture professionnelle. DOSSIER APPROUVÉ LE : Le maître de l'ouvrage L'Architecte		INGENIEUR :  COLLABORATEUR(S) :	

MATERIAUX PROJETES

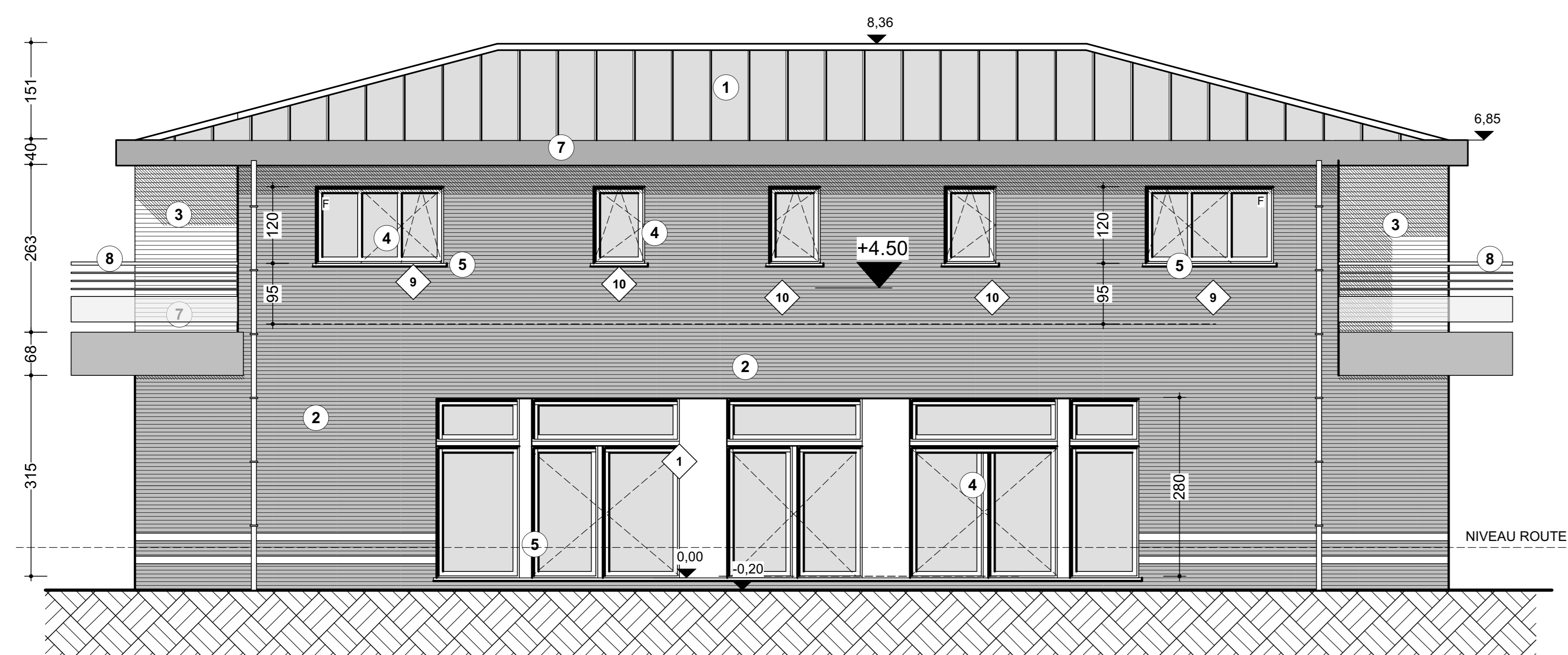
- 1 - COUVERTURE EN ZINC TEINTE NATUREL
- 2 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS FONCE
- 3 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS CLAIR
- 4 - MENUISERIE EXTERIEURE EN PVC DE TEINTE GRIS QUARTZ
- 5 - SEUILS, COUVRE-MURS ET SOUS-BASSEMENT EN PIERRE BLEUE
- 6 - GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAU DE PLUIE EN ZINC NATUREL
- 7 - RIVE GRIS QUARTZ
- 8 - GARDE-CORPS EN INOX
- 9 - CREPIS GRIS CLAIR
- 10 - GRILLE METALLIQUE
- 11 - COUVRE-MUR ET RIVE ALU ANTHRACITE
- 12 - BARDAGE CEDRE



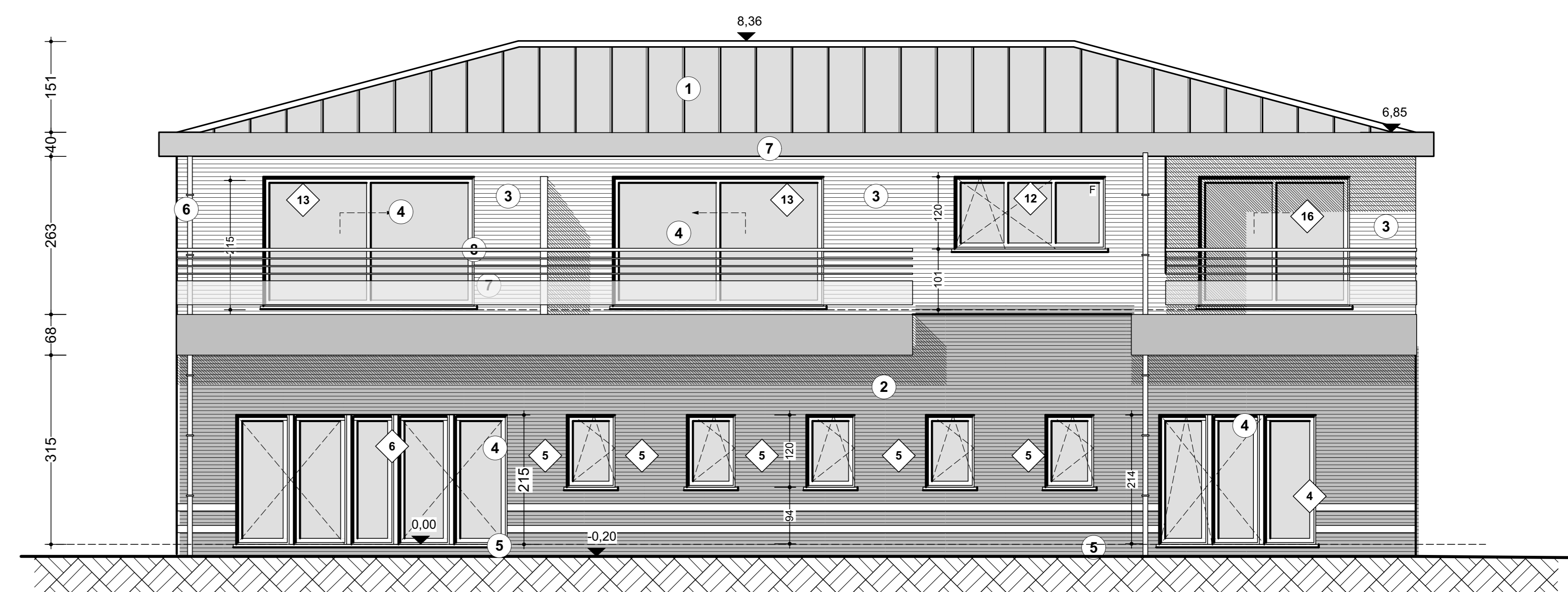
**ELEVATION LATÉRALE 1**  
ECH : 1/50

MATERIAUX PROJETES

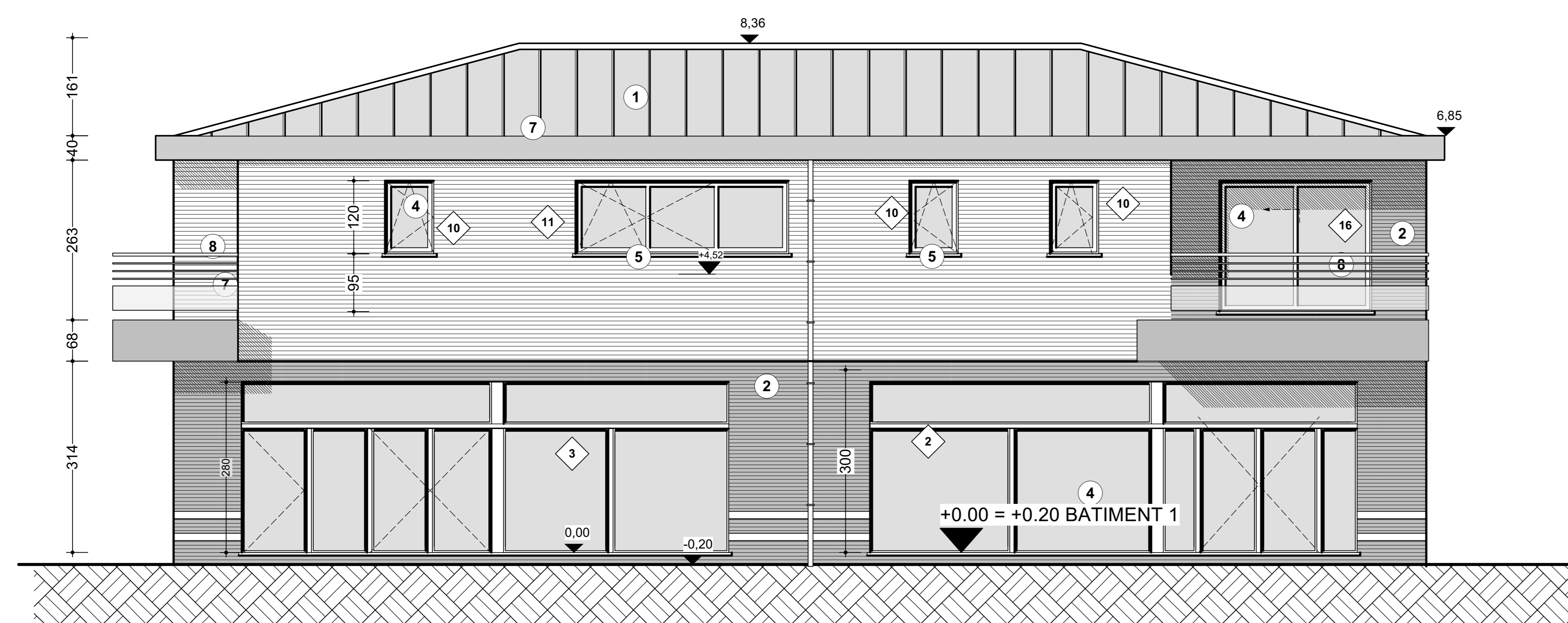
- 1 - COUVERTURE EN ZINC TEINTE NATUREL
- 2 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS FONCE
- 3 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS CLAIR
- 4 - MENUISERIE EXTERIEURE EN PVC DE TEINTE GRIS QUARTZ
- 5 - SEUILS, COUVRE-MURS ET SOUS-BASSEMENT EN PIERRE BLEUE
- 6 - GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAU DE PLUIE EN ZINC NATUREL
- 7 - RIVE GRIS QUARTZ
- 8 - GARDE-CORPS EN INOX
- 9 - CREPIS GRIS CLAIR
- 10 - GRILLE METALLIQUE
- 11 - COUVRE-MUR ET RIVE ALU ANTHRACITE
- 12 - BARDAGE CEDRE



**ELEVATION RUE RAYMOND NOEL**  
ECH : 1/50



**ELEVATION RUE EMILE MAZY**  
ECH : 1/50



**ELEVATION LATÉRALE 2**  
ECH : 1/50

Tous les éléments de résistance feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'étude qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces études de stabilité sont en dehors de la mission de l'Architecte et seront réalisées à la demande du M.O.

Toutes les poutrelles métalliques sont posées sur des asselots en B.A. L'entrepreneur prendra toutes les mesures actives et passives afin de ne pas nuire aux bâtiments voisins.

Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les côtes aux plans et prévendra l'Architecte, ainsi que le M.O., de toutes erreurs, confusion ou manque de précision.

La détermination des limites de propriété, de mitoyennetés et de servitudes éventuelles, etc... sont données à titre indicatifs et doivent être établies par un géomètre à la demande du M.O.

Les postes égouttage et sanitaire seront effectués conformément aux règlements communaux en vigueur.

Les éventuels arbres, arbustes, végétaux et aménagements des abords (en général) dessinés sur les plans d'urbanisme sont proposés à titre indicatif aux Maîtres de l'Ouvrage.

Les implantations, dimensions, amplitudes écologiques et essences devront respecter la législation en vigueur sur la Commune et/ou la Région.

PLAN A COMPLETER PAR ETUDE ING. EN STAB

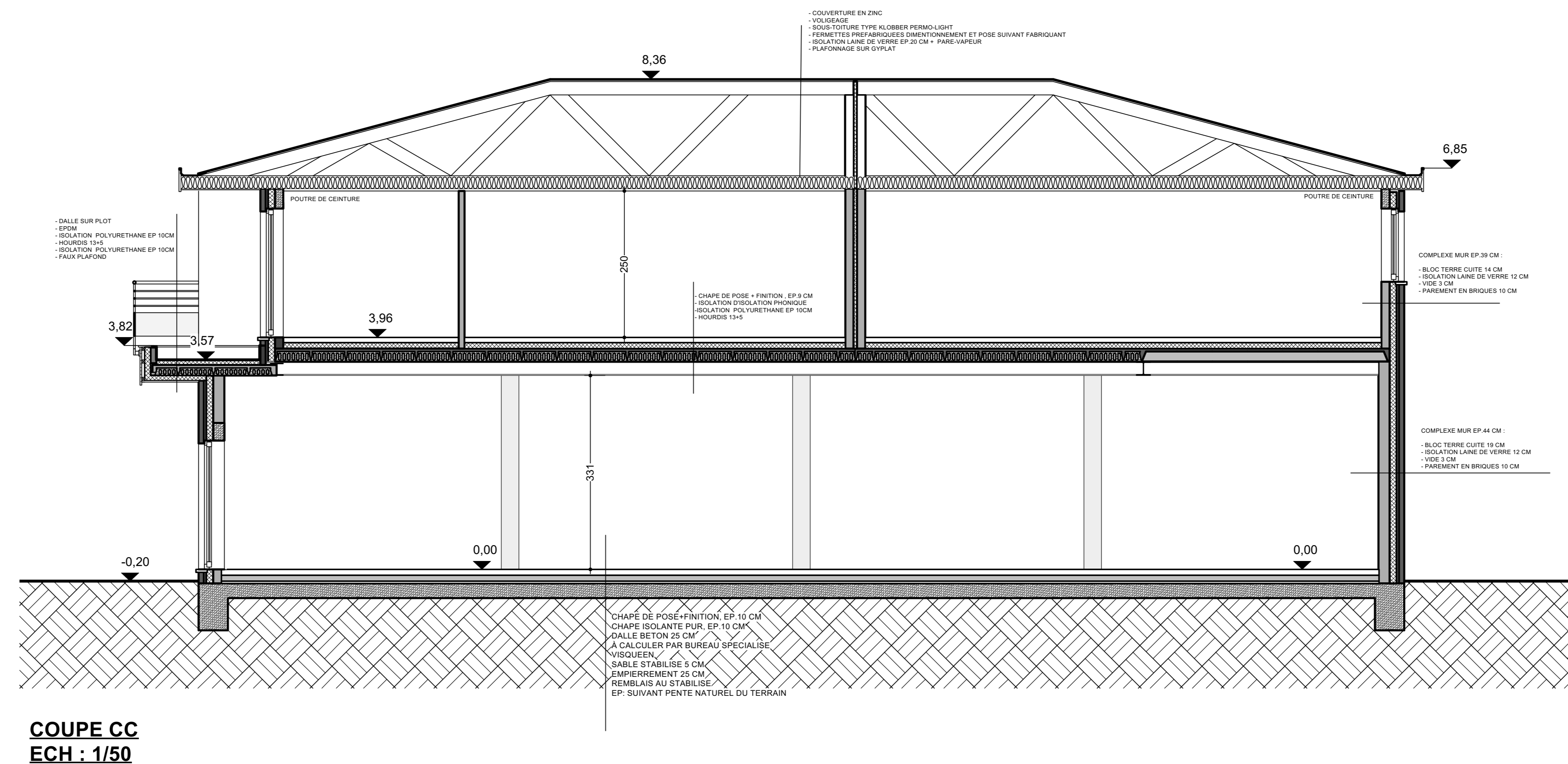
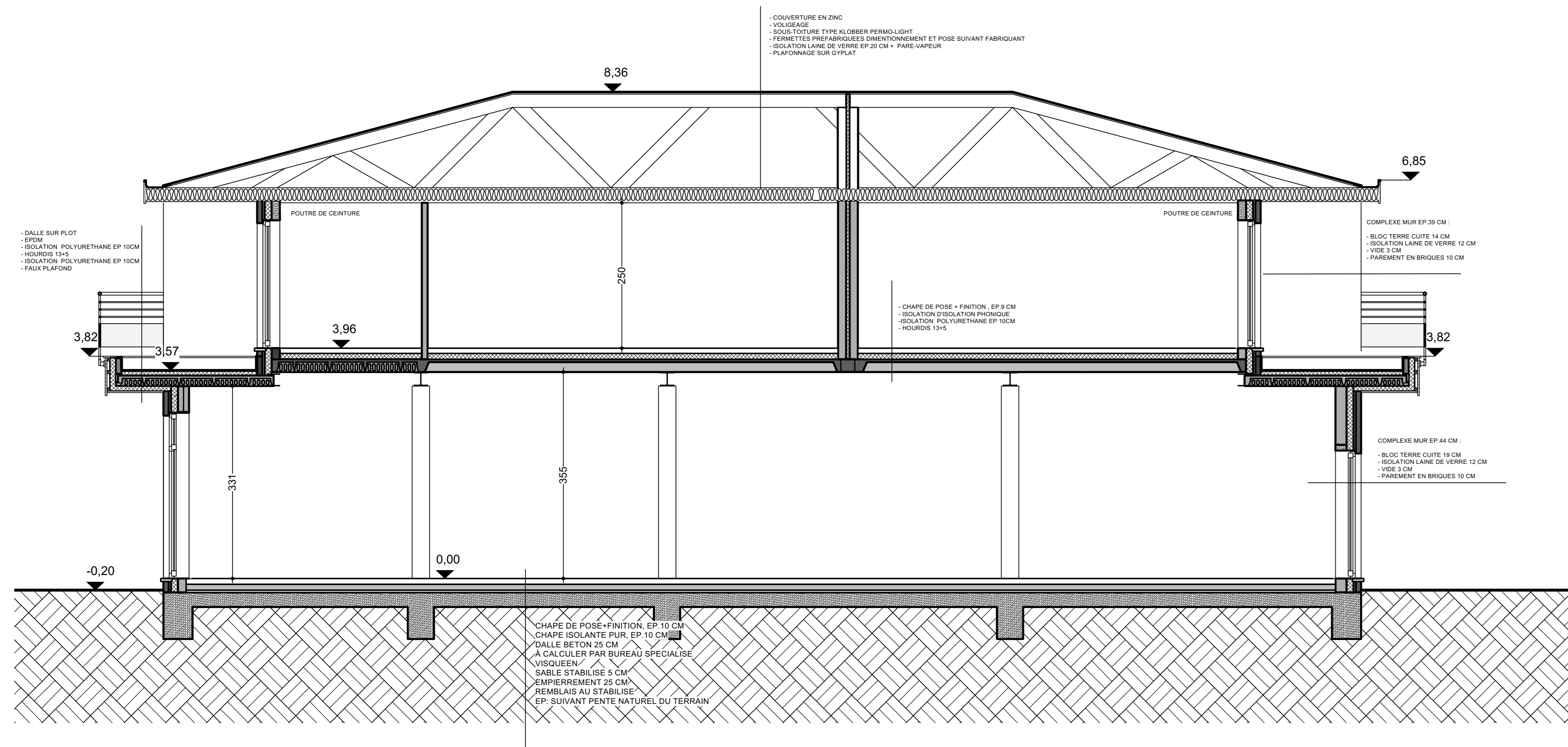
LISTING ING

NUMEROTATION	TYPE	NUMEROTATION	TYPE
PO 1	HEA 240	CO 1	19 X 45
PO 2	HEA 240	CO 2	19 X 20
PO 3	HEA 240	CO 3	19 X 20
PO 4	HEA 240	CO 4	19 X 20
PO 5	HEA 240	CO 5	19 X 20
PO 6	2 X HEA 240	CO 6	30 X 30
PO 7	2 X HEA 240	CO 7	30 X 30
PO 8	PFE 200	CO 8	30 X 30
PO 9	PFE 200	CO 9	19 X 45
PO 10	PFE 180	CO 10	30 X 30
PO 11	PFE 180	CO 11	30 X 30
PO 12	HEA 240	CO 12	30 X 30
PO 13	HEA 240	CO 13	19 X 20
PO 14	HEA 220	CO 14	30 X 30
PO 15	HEA 240	CO 15	30 X 30
PO 16	HEA 220	CO 16	30 X 30
PO 17	HEA 240	CO 17	19 X 20
PO 18	HEA 240	CO 18	19 X 45
PO 19	HEA 220	CO 19	19 X 45
PO 20	HEA 240	CO 20	19 X 19
PO 21	2 X HEA 240		
PO 22	2 X HEA 240		
PO 23	PFE 180		
PO 24	PFE 180		
PO 25	BA 19 X 20		
PO 26	BA 19 X 20		
PO 27	BA 19 X 20		
PO 28	BA 19 X 20		
PO 29	BA 19 X 45		
PO 30	PFE 180		
PO 31	HEA 180		
PO 32	HEA 180		
PO 33	HEA 240		

A 31	LF 19 X 8 X 40
A 32	80 X 19 X 20
A 33	80 X 19 X 40
A 34	80 X 19 X 40
LF	LINTÉAU PRÉFA

		<b>DECOBATI SRL</b>	
PROVINCE DE NAMUR COMMUNE DE PROFONDEVILLE			
DIDIER MARISCHAL RUE SOUS LE CHATEAU 74 4900 HUY Tel: 0495231493 E-mail : didier.marischal@gmail.com			
<b>PROJET :</b> CONSTRUCTION DE 8 SURFACES DESTINEES A DES COMMERCES, DES BUREAUX, ETIQU D'UN RESTAURANT ET DE 14 APPARTEMENTS		<b>ADRESSE CHANTIER :</b> RUE RAYMOND NOEL & RUE EMILE MAZY 5170 BOIS-DE-VILLERS	
<b>TYPE DE PLAN :</b> PLAN D'EXECUTION 3		N° national :	
<b>MAITRE DE L'OUVRAGE :</b> DECOBATI SRL Représenté par : Eric Renard Avenue Albert Elisabeth 19 7030 Saint-Symphorien		CADASTRE : PROFONDEVILLE / 6 DIV / SECTION B 467 b & 468 B	
<b>BATIMENT 2</b> <b>FACADE</b>		DOSSIER : DECOBATI SRL	
DATE : 12/06/2023		FORMAT : A0	
NUMERO DU PLAN : 18/23		Date : 15/05/2018 Dernière modification : COMPLEMENTS SUIVANT COURRIER DU 09/05/2018	
<b>REMARQUES IMPORTANTES :</b> Le maître de l'ouvrage s'engage à ne considérer ces plans que complétés par les études diverses (solais d'architecture, plans de stabilité, études géologiques, hydrauliques, etc... en fonction de la nature du projet). Les dates de réception du permis d'urbanisme, de début des travaux sont communiquées à l'Architecte par pli recommandé, cette dernière date au moins huit jours à l'avance. Les côtes éventuelles provenant de levés sont données à titre indicatif et sont à vérifier, au besoin à adapter en fonction des dimensions effectives des ouvrages existants. Par la signature du présent document, le maître de l'ouvrage reconnaît avoir approuvé le dossier d'autorisation de bâtir/d'exécution dans son entièreté, y compris les clauses de contrat d'architecture professionnelle. DOSSIER APPROUVE LE : Le maître de l'Ouvrage L'Architecte			
INGENIEUR :		COLLABORATEUR(S) :	

COUPE DD  
Echelle: 1:50



COUPE CC  
ECH : 1/50

Tous les éléments de résistance feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'étude qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces études de stabilité sont en dehors de la mission de l'Architecte et seront réalisées à la demande du M.O.

Toutes les poutrelles métalliques sont posées sur des asselées en B.A. L'entrepreneur prendra toutes les mesures actives et passives afin de ne pas nuire aux bâtiments voisins.

Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra l'Architecte, ainsi que le M.O., de toutes erreurs, confusion ou manque de précision.

La détermination des limites de propriété, de mitoyenneté et de servitudes éventuelles, etc... sont données à titre indicatifs et doivent être établies par un géomètre à la demande du M.O.

Les postes d'égouttage et sanitaire seront effectués conformément aux règlements communaux en vigueur.

Les éventuels arbres, arbustes, végétaux et aménagements des abords (en général) dessinés sur les plans d'urbanisme sont proposés à titre indicatif aux Maîtres de l'Ouvrage.

Les implantations, dimensions, amplitudes écologiques et essences devront respecter la législation en vigueur sur la Commune et/ou la Région.

PLAN A COMPLETER PAR ETUDE ING. EN STAB

LISTING ING

NUMEROTATION	TYPE	NUMEROTATION	TYPE
PO 1	HEA 240	CO 1	19 X 45
PO 2	HEA 240	CO 2	19 X 20
PO 3	HEA 240	CO 3	19 X 20
PO 4	HEA 240	CO 4	19 X 20
PO 5	HEA 240	CO 5	19 X 20
PO 6	2 X HEA 240	CO 6	30 X 30
PO 7	2 X IPE 200	CO 7	30 X 30
PO 8	IPE 200	CO 8	30 X 30
PO 9	IPE 200	CO 9	19 X 40
PO 10	IPE 160	CO 10	30 X 30
PO 11	IPE 160	CO 11	30 X 30
PO 12	HEA 240	CO 12	30 X 30
PO 13	HEA 240	CO 13	19 X 20
PO 14	HEA 220	CO 14	30 X 30
PO 15	HEA 240	CO 15	30 X 30
PO 16	HEA 220	CO 16	30 X 30
PO 17	HEA 240	CO 17	19 X 20
PO 18	HEA 240	CO 18	19 X 40
PO 19	HEA 220	CO 19	19 X 40
PO 20	HEA 240	CO 20	19 X 19
PO 21	2 X HEA 240		
PO 22	2 X HEA 240		
PO 23	IPE 160		
PO 24	IPE 450		
PO 25	BA 19 X 20		
PO 26	BA 19 X 11		
PO 27	BA 19 X 20		
PO 28	BA 19 X 20		
PO 29	BA 19 X 40		
PO 30	IPE 450		
PO 31	HEA 240		
PO 32	HEA 240		
PO 33	HEA 240		
A 01	LP 19 20 X 40		
A 02	80 X 19 20 X 40		
A 03	80 X 19 X 40		
A 04	L'INTAU PREFAB		

**DECOBATI SRL**

PROVINCE DE NAMUR  
COMMUNE DE PROFONDEVILLE

DIDIER MARISCHAL  
RUE SOUS LE CHATEAU,74  
4500 HUY  
Tel: 0496231 493 E-mail : didier.marischal@gmail.com

PROJET : CONSTRUCTION DE 8 SURFACES DESTINEES A DES COMMERCES, DES BUREAUX, ET/OU D'UN RESTAURANT ET DE 14 APPARTEMENTS  
TYPE DE PLAN : PLAN D'EXECUTION 3

ADRESSE CHANTIER : RUE RAYMOND NOEL & RUE EMILE MAZY 5170 BOIS-DE-VILLERS

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : DECOBATI SRL Représenté par : Eric Renard  
Avenue Albert Elisabeth 19  
7030 Saint-Symphorien

N° national :

BATIMENT 2  
COUPES

CADASTRE : PROFONDEVILLE / 6 DIV / SECTION B 467 b & 468 B

DOSSIER : DECOBATI SRL

DATE : 12/06/2023 FORMAT : A0

NUMERO DU PLAN : 19/23

Date	Dernière modification
15/05/2018	COMPLEMENTS SUIVANT COURRIER DU 08/05/2018

REMARQUES IMPORTANTES :

Le maître de l'ouvrage s'engage à ne considérer ces plans que complétés par les études diverses (études d'architecture, plans de stabilité, études géologiques, hydrauliques, etc... en fonction de la nature du projet).

Les dates de réception du permis d'urbanisme, de début des travaux sont communiquées à l'architecte par lui recommandé, cette dernière date au moins huit jours à l'avance.

Les cotes éventuelles présentées sur les plans sont données à titre indicatif et sont à vérifier, au besoin à adapter en fonction des dimensions effectives des ouvrages existants.

Par la signature du présent document, le maître de l'ouvrage reconnaît avoir approuvé le dossier et autorisation de bâtir/exécution dans son intégralité, y compris les clauses du contrat d'architecture préalable.

DOSSIER APPROUVE LE :  
Le maître de l'ouvrage L'Architecte

INGENIEUR :  
COLLABORATEUR(S) :